



Marseille, le 30 mai 2012

À Mme Marisol TOURAINE
Ministre des Affaires Sociales et de la Santé
14 avenue Duquesne 75350 PARIS 07

Objet : demande d'audience

Madame la Ministre,

Au nom de la Coordination Nationale Infirmière (CNI), permettez-moi, tout d'abord, de vous féliciter pour votre nomination de Ministre des Affaires Sociales et de la Santé. Vos courriers et vos prises de position répétés dans l'hémicycle durant votre mandat de député ont déjà, par le passé, témoigné de votre intérêt à l'égard de la profession infirmière et du système de soins en général. Nos échanges, lors de notre rencontre dans le cadre de la campagne présidentielle, ont également attesté de votre connaissance des dossiers et de votre volonté à les faire progresser. Cette attitude nous laisse à penser que vous saurez être à l'écoute des professionnels afin de garantir une offre de soins de qualité sur l'ensemble du territoire.

La liste de nos préoccupations est loin d'être exhaustive mais nous reprendrons ici les plus prégnantes.

Pénibilité : l'abandon de toute la profession.

Présents à l'Assemblée Nationale lors des débats sur le reclassement des infirmiers et infirmiers spécialisés de la Fonction Publique Hospitalière, nous avons constaté que vous vous êtes opposée avec force et détermination à ce marché de dupes imposé aux professionnels. L'obtention de la catégorie A ne peut expliquer la perte de la pénibilité. Contraintes physiques mais aussi et surtout psychologiques, rythme de travail, stress sont autant de facteurs qui impactent notre exercice et attestent d'une pénibilité professionnelle qui n'est plus à démontrer. A l'instar d'autres professions, la CNI demande, au titre de la retraite, l'attribution de bonifications pour les professionnels de la filière infirmière.

Conditions de travail et qualité des soins : deux critères indissociables.

De jour en jour, plus dégradées, les conditions de travail sur le terrain (public/privé) rendent le métier de soignant de moins en moins attractif. L'épuisement professionnel va croissant majorant les journées d'absence. L'impact délétère sur la qualité de la prise en charge des patients en est la conséquence logique mais pas inéluctable. La CNI pense qu'il est urgent de donner au Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail les moyens de faire appliquer l'article L.4612-1 du Code du Travail et de mettre en place une réelle prévention des risques psychosociaux dans les établissements de soins, notamment au sein de la Fonction Publique Hospitalière. Nous pensons que la définition de ratios infirmiers/patients, par spécialité, sont des éléments incontournables qui permettraient une prise en charge efficace des patients en améliorant parallèlement les conditions d'exercice des professionnels. Ils permettraient de tenir compte de la charge de travail et de valoriser l'activité infirmière.



Salaires : un SMIC pour un niveau Licence ?

Lors de sa campagne, le Président de la République, nouvellement élu, a déclaré qu'il donnerait « un coup de pouce » au SMIC. Or, les salaires en début de carrière dans la Fonction Publique Hospitalière ont tendance à se « smicardiser » et, pour les infirmiers, ils ne correspondent évidemment pas à un niveau Licence, la grille A proposée par vos prédécesseurs ne correspond pas à la grille A type de la fonction publique. Pourquoi de telles disparités ? Notre rémunération ne doit-elle pas être en adéquation avec nos compétences et nos responsabilités et quel que soit notre secteur d'activité ?

Pour la F.P.H, les primes octroyées sont souvent plus que symboliques. Nous citerons pour exemple, la prime de nuit rémunérée à hauteur d'1.07€ brut de l'heure! Enfin, parmi ces quelques primes, certaines ont été instaurées pour valoriser des temps d'exercice spécifiques (dimanches et fériés). Ces contraintes très particulières liées à la continuité des soins voire du service public s'imposent à une très grande majorité de soignants et impactent d'une part leur vie sociale, familiale et d'autre part, dans la durée, leur propre santé. La CNI demande une revalorisation des primes liées aux contraintes spécifiques ainsi qu'une indexation sur le coût de la vie.

Formation : vers une filière en Science Infirmière... enfin assumée.

Obligation européenne, le cursus LMD est encore trop timide en France. Cette réforme « à minima », entamée par le gouvernement sortant, ne satisfait pas les professionnels qui souhaitent une véritable formation universitaire avec une filière en Sciences Infirmières dédiée de la Licence au Doctorat. La CNI pense que la recherche infirmière représente un levier puissant et sous estimé qui doit permettre d'optimiser le rapport coûts/bénéfices à long terme dans le champ de la santé. Il est donc nécessaire d'investir dans une filière universitaire intégrale pour développer les compétences requises, selon le champ d'activité dévolu au diplôme préparé et avec l'accompagnement financier indispensable à cette évolution (bourse d'études, moyens nécessaires à l'encadrement...).

Etudiants en Soins Infirmiers : la course d'obstacles.

Les conditions de vie des étudiants en IFSI n'ont pas été épargnées au fil des réformes. Avec la Loi Cherpion, une disparité importante s'est révélée concernant la rémunération des stages. La CNI constate, une fois de plus, que les étudiants en IFSI ne sont pas considérés comme de vrais étudiants universitaires. Le grand nombre d'étudiants paramédicaux est-il un frein à l'homogénéité des études universitaires et à l'équité qui en découle ? Les étudiants qui renoncent aux soins, pour raison financière, est également une problématique majeure sur laquelle il est urgent de se pencher.

Psychiatrie : vers des professionnels reconnus et entendus ?

Les professionnels attendaient impatiemment la refonte des textes de 1990 mais la Loi du 5 juillet 2011 n'a pas réellement répondu à leurs attentes. Oubliant certains points qualitatifs, majorant certaines problématiques, cette réforme aspire déjà à une révision pour la rendre applicable et pertinente. Notre première demande étant bien sûr, que cette fois-ci, les professionnels soient consultés et entendus dans leurs attentes et à travers la réalité du terrain. Refonte en termes d'organisation, attribution de moyens ciblés mais aussi reconnaissance des compétences, la CNI demande, depuis toujours, la création d'un véritable diplôme (niveau Master) d'infirmiers spécialisés en psychiatrie. Enfin, nous demandons également que l'expérimentation, mise en place par les ARS d'Ile de France et de PACA concernant les médiateurs en santé soit totalement arrêtée.



Dépendance : les compétences de terrain au service des usagers

Annoncé à grand renfort médiatique, ce projet de réforme a tout d'abord été reporté puis finalement abandonné. Néanmoins, pour la CNI, la problématique est bien réelle et mérite l'ouverture d'un véritable débat national intégrant l'ensemble des acteurs de terrain et les usagers. Aujourd'hui et sans plus attendre, il est nécessaire de définir quelles structures, avec quelles compétences et quels moyens sont à mettre en place afin d'accompagner au quotidien la perte de l'autonomie (personne âgée, handicapée ou atteinte d'une maladie chronique). Les déserts médicaux, les transferts de tâche, l'attractivité vers les professions de santé, l'accès aux soins pour tous, les autres sujets à considérer ou reconsidérer sont encore nombreux.

A l'occasion de l'inauguration du Salon Hôpital expo HIT Paris 2012, vous avez annoncé votre volonté d'instaurer « un pacte de confiance » avec les personnels hospitaliers en saluant leur « implication » et vous avez déclaré vouloir rétablir « le dialogue social ». Au nom de la Coordination Nationale Infirmière, syndicat professionnel de la filière infirmière (étudiants en soins infirmiers, infirmiers, infirmiers spécialisés, cadres de santé, directeurs de soins), je vous adresse donc ce courrier pour vous remercier de ces propos et vous signifier notre engagement. Au regard de votre volonté d'ouverture, la CNI répondra, bien entendu présente. Notre filière professionnelle a été oubliée et/ou malmenée par les précédents gouvernements. Vous comprendrez que pour nous, la vigilance est de mise, même si vos récents positionnements nous laissent entrevoir des perspectives de changement.

Par cette lettre, je vous sollicite donc officiellement afin d'obtenir une audience car nous souhaitons pouvoir au plus vite échanger sur tous ces thèmes d'actualité et vous faire part de nos revendications et propositions en matière de santé.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma respectueuse considération.

Nathalie DEPOIRE
Présidente de la Coordination Nationale Infirmière